



Suppression de CP suite à long arrêt de travail

Par Asnad

Bonjour,

Je viens d'apprendre par mon employeur que mes cp sont supprimés.
En effet, je suis en arrêt de depuis plus de 3 ans (maladie non professionnelle).
Est-ce que c'est légal ?
En vous remerciant de votre retour,
Cordialement,
Asnad

Par yapasdequoi

Bonjour,
Non ce n'est pas légal, vos congés payés sont reportés si par suite d'un arrêt de travail vous n'avez pas pu les prendre.
Par contre les RTT sont perdus.

Par Asnad

Bonjour Yapasquoi,

Merci beaucoup.

Par yapasdequoi

Un intervenant plus calé que moi vous indiquera les articles du code du travail ... Patientez un peu.

Par janus2

Je viens d'apprendre par mon employeur que mes cp sont supprimés.
En effet, je suis en arrêt de depuis plus de 3 ans (maladie non professionnelle).
Est-ce que c'est légal ?

Bonjour,
Oui, légal par prescription de 3 ans.

Par janus2

Non ce n'est pas légal, vos congés payés sont reportés si par suite d'un arrêt de travail vous n'avez pas pu les prendre.

C'est vrai, sauf si les congés n'ont pas été pris dans les 3 ans...

Par yapasdequoi

On comprend que les CP des 3 dernières années restent disponibles.

Par janus2

On comprend que les CP des 3 dernières années restent disponibles.

Quels CP ? Le salarié étant en arrêt depuis plus de 3 ans, il n'a pas acquis de CP durant ces 3 années.

Par yapasdequoi

Ils n'ont pas été reportés d'année en année ? C'est pourtant ce que j'avais compris...
Mais je m'incline si vous avez la référence dans le code du travail ...

Par janus2

Oui, comme déjà dit, les congés restants avant l'arrêt ont été reportés d'année en année, sauf que, au bout de 3 ans qu'ils n'ont pas été pris, ils sont prescrits.

Par Asnad

Bonjour Janus2,

En effet, mes cp ont été reporté pendant 3 ans.
Je pensais qu'il n'y avait pas délai de report.
En tout cas, je vous remercie de votre réponse.
Cordialement,
Asnad